

## Collectivités locales Les services techniques en quête d'ingénieurs du bâtiment

Stéphane Régy | N°5443 du 21/03/2008 | Page n°94, 1410 mots

**Les collectivités territoriales prévoient d'embaucher 7 000 personnes en 2008 pour intégrer leurs services techniques. Une bonne part de ces recrutements concerne les métiers de construction et de réhabilitation du patrimoine bâti, en maîtrise d'ouvrage comme en maîtrise d'œuvre. Mais les candidats manquent...**

«Urgent : collectivité locale recrute professionnel du BTP pour travailler sur la construction, l'entretien et la rénovation du patrimoine bâti. Débutants acceptés ». Voici le genre d'annonce que publient, chaque jour, communes, départements et régions de France. C'est que les architectes, ingénieurs et techniciens peuvent y trouver de nombreux terrains d'expression. « Chez nous, il s'agit de s'occuper d'ouvrages de type crèches, écoles primaires, maisons de la culture... mais aussi de traiter du patrimoine historique et classé, comme les églises, par exemple », illustre ainsi David Tine, directeur de la maîtrise d'ouvrage et de la conduite d'opérations pour la ville de Lille. Une somme de travail qui nécessite toujours plus de main-d'œuvre, comme l'explique Rémi Gaillard, responsable du service « génie technique » et animateur du pôle de compétence « patrimoine bâti » à l'Ecole nationale d'application des cadres territoriaux (Enact) de Montpellier : « Il existe actuellement 450 000 personnes qui travaillent en France dans les services techniques des collectivités, sur les bâtiments, la voirie et les espaces verts. Ce chiffre est voué à grandir, puisque les prévisions de recrutement, elles, sont fixées à 7 000 pour l'année 2008. » Une analyse partagée par Edmond Francou, directeur des bâtiments pour la ville de Grenoble, qui souligne que « les collectivités, comme les entreprises, commencent à être touchées de plein fouet par le papy-boom : il va nous falloir remplacer nombre de départs en retraite ».

Des missions de maîtrised'ouvrage et de maîtrise d'œuvre. « Les collectivités recherchent des chargés d'opération, dont la mission consiste à gérer un projet, de sa programmation jusqu'à sa mise en œuvre », éclaire Rémi Gaillard. Ces professionnels, également appelés conducteurs d'opération, jouent un rôle phare : ils réalisent des études de faisabilité, pilotent les programmes, gèrent les aspects financiers, juridiques et administratifs des chantiers... Ils ont le plus souvent un profil d'ingénieur, autrement dit de fonctionnaire de catégorie A. « Au vu de la complexité croissante des opérations, nous confions ces missions à des bac + 5, qu'ils soient diplômés d'une école d'ingénieurs généraliste ou spécialisée, d'une formation universitaire, ou encore architectes », confirme David Tine. Néanmoins, des techniciens supérieurs de niveau bac + 2 et bac + 3 (BTS, IUT, licence de génie civil...), de catégorie B, sont également recrutés dans ces services, en soutien aux ingénieurs. « Nous travaillons sur la base de binômes entre un ingénieur et un technicien, chaque binôme gérant environ vingt lycées », illustre ainsi Georges Marcelot, directeur de la construction et de la maintenance de l'unité « lycées » de la région Ile-de-France, qui dirige dans son équipe 42 ingénieurs et 45 techniciens.

L'autre grand domaine de compétences relève de la maîtrise d'œuvre. Si certaines collectivités ont tendance à externaliser ces fonctions, d'autres préfèrent en effet les conserver en interne. C'est notamment le cas de la ville de Grenoble, qui possède une équipe dédiée

d'une quarantaine de personnes à ces missions (contre une trentaine à la maîtrise d'ouvrage). « Notre service maîtrise d'œuvre compte des architectes, des dessinateurs projeteurs, et des économistes de la construction. Ces différents professionnels travaillent essentiellement sur la maintenance du patrimoine et sur des aménagements de taille moyenne », explique Edmond Francou. Autant dire que s'y côtoient, là encore, profils d'ingénieurs et profils de techniciens supérieurs.

Une pénurie de candidats. Problème : les recruteurs peinent à attirer les candidats. « Nous essayons d'embaucher des professionnels qui travaillent déjà dans la fonction publique, dans d'autres communes ou d'autres départements. Mais nous faisons face, comme les entreprises privées du bâtiment, à une pénurie de la main-d'œuvre », explique Georges Marcelot, de la région Ile-de-France. Des difficultés auxquelles il faut ajouter un autre obstacle : le niveau des rémunérations proposées. « Un jeune ingénieur démarre dans la fonction publique avec un salaire assez largement inférieur à ses homologues du privé. Cela freine bien des ardeurs. Ce qui est dommage, car plus on avance ensuite dans la carrière, et plus l'écart se resserre », détaille Rémi Gaillard. Résultat : les techniciens, particulièrement demandés, viennent à manquer, tandis que les ingénieurs ont tendance à opter pour le privé. A l'inverse, les collectivités gardent un pouvoir d'attractivité réel auprès des architectes. « Ces professionnels, quand ils exercent en indépendant ou dans des petites agences, sont parfois dans des situations précaires. Par conséquent, la sécurité offerte par le fonctionnariat a tendance à les séduire », précise encore Rémi Gaillard. De même, David Tine explique que les fonctions de chargé d'opération attirent « des ingénieurs en milieu de carrière qui souhaitent se tourner vers la maîtrise d'ouvrage ». La preuve que les collectivités ne manquent pas d'atouts.